

# COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

## RÉACTION DU CSSS DES ÎLES CONCERNANT LE PROGRAMME DE BOURSES AUX ÉTUDIANTS EN MÉDECINE

Îles-de-la-Madeleine, le 29 avril 2009 - À la suite d'un reportage radiophonique diffusé sur les ondes de CFIM, le 21 avril 2009, le CSSS des Îles aimerait compléter des éléments d'information concernant le versement d'une bourse de formation à la docteure Caroline Gagnon.

Soulignons que, depuis de nombreuses années, dans le cadre d'un programme établi par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, une Agence de la santé et des services sociaux peut accorder à un résident en médecine, qui démontre un intérêt pour la pratique médicale dans un territoire éloigné ou isolé, une bourse de formation spécialisée d'un montant maximum de 15 000\$ pendant l'année d'obtention, par ce résident, de son certificat en spécialité. Il appartient à l'agence d'autoriser les demandes de bourses qui lui sont acheminées par les établissements de son territoire et ce, en fonction des budgets qui lui sont consentis et des besoins prioritaires, déterminés, entre autres, par le plan régional d'effectifs médicaux. L'octroi de la bourse par l'Agence implique un engagement écrit du médecin à exercer à plein temps, pendant au moins un an, dans un territoire insuffisamment pourvu en effectifs médicaux.

Ainsi, c'est dans ce contexte que la direction des services professionnels, en collaboration avec la direction générale du CSSS des Îles, a pris l'initiative, à compter de 2005, de requérir de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine l'octroi d'une bourse pour le bénéfice de la docteure Caroline Gagnon afin de combler un poste vacant au service d'anesthésie de notre établissement. Après étude, l'Agence a décidé de faire droit à la demande du CSSS des Îles et en a avisé docteure Gagnon, sans que le conseil d'administration n'ait été interpellé, considérant qu'il s'agissait d'une affaire de gestion courante et dont les sommes engagées ne provenaient aucunement du budget de fonctionnement du CSSS des Îles.

En terminant le CSSS des Îles se félicite de cette initiative qui lui a permis de recruter une excellente anesthésiste qui, encore aujourd'hui, exerce sa profession avec compétence au profit de la population des Îles-de-la-Madeleine.

— 30 —

Source : Céline Lafrance, conseillère en communication  
(418) 986-2121, poste 8094  
Courriel : [celine.lafrance.archipel@ssss.gouv.qc.ca](mailto:celine.lafrance.archipel@ssss.gouv.qc.ca)